République Française

Département de Maine et Loire
Arrondissement de Segré-En-Anjou-Bleu
Commune Erdre-En-Anjou

Arrêté n°2026/348
Portant arrêté de circulation – Commune d'Erdre-en-Anjou
Rue Padina mica, Rue Pasteur et rue du Commerce, RD73 et RD770,
Vern d'Anjou, Commune déléguée d'Erdre-en-Anjou

Madame la Maire d'Erdre-en-Anjou ;

VU le code général de la Propriété des Personnes publiques
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983
VU le code de la route
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de la voirie routière ;
VU l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 ;
VU l'instruction ministériel sur la signalisation routière ;
VU l'arrêté de délégation de fonction donnée par Madame la Maire d'ERDRE-EN-ANJOU à Madame Claudia MOISSON, 1ère adjointe, suivant arrêté n° 2026/106 du 9 avril 2026 ;
VU la demande formulée par l'Agence Technique Départementale en date du 21 octobre 2026, qui sollicite un arrêté de circulation dans le cadre de plusieurs travaux de purges, situés sur 3 rue différentes rue Padina Mica, rue du Commerce et rue Pasteur à Vern d'Anjou ;
Considérant l'intérêt général et la sécurité de la circulation
Considérant qu'il faille mettre en place une restriction de la circulation ;

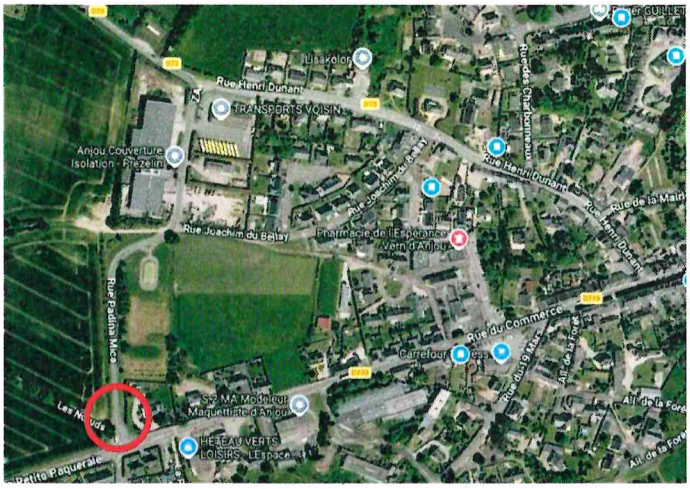
ARRETE

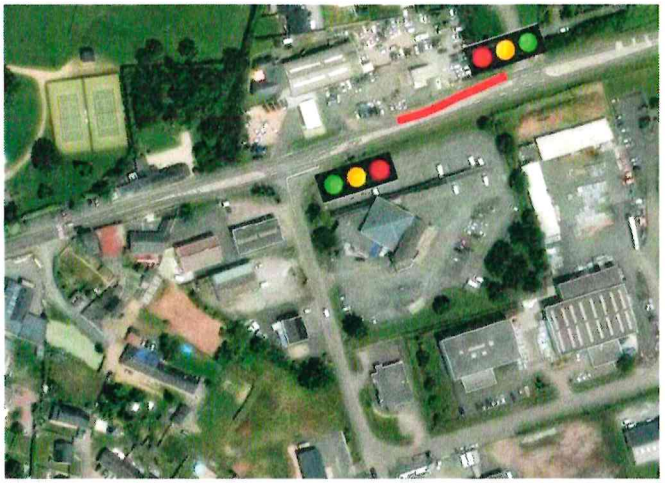
Article 1 : Autorisation
La Commune autorise le Département à réglementer la circulation en agglomération rue du Commerce, rue Padina Mica et rue Pasteur **à partir du 2 novembre jusqu'au 6 novembre 2026 inclus**, à Vern d'Anjou.

Article 2 : Nature des travaux
- Travaux de purges sur 3 lieux différents (plan ci-dessous)

Article 3 : Prescriptions techniques
Les travaux devront être exécutés conformément aux règles de l'art et aux prescriptions suivantes données :

- **Angle de la rue Padina Mica/rue du Commerce** : Interdiction de la circulation pendant la durée d'intervention, itinéraire de déviation mit en place par le département
- **Rue Pasteur** : circulation alternée par feux tricolores
- Signalisation à mettre en place par le département (itinéraire de déviation ci-dessous)
- **Le passage du camion de collecte de déchets, les véhicules de secours, et riverains devra être maintenu**







Déviation dans le sens Vern d'A vers Chazé sur A via la RD770 et la RD183

Déviation dans le sens Chazé sur A vers Vern d'A via la RD184 et la RD961



Article 4 : Responsabilité

Le bénéficiaire sera entièrement responsable des dommages pouvant résulter des travaux. Il devra remettre en état la voirie en cas de dégradation.
Le demandeur sera en charge de la signalisation routière.

Article 5 : Affichage

Le demandeur devra afficher l'arrêté de circulation aux extrémités de la zone concernée.

Article 6 : Exécution

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté :

- Le Maire de la Commune, Mme COURTIN Liliane
- Monsieur le commandant de la gendarmerie du Lion d'Angers
- Monsieur le chef de m'Agence Technique Départementale
- Monsieur le Directeur des Service Technique de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou

Article 7 : Diffusion

Le présent arrêté sera notifié au demandeur et transmis pour information aux services compétents.

Fait à Erdre-en-Anjou, le 26 octobre 2026
Pour Madame la Maire et par empêchement,
Madame Claudia MOISSON, 1ère adjointe aux finances communales, aux RH et à la vie économique

